



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Valorisation de la formation professionnelle

### **Revalorisation salariale pour les maîtres d'enseignement professionnel niveau I**

**Depuis 2008, les maîtres d'enseignement professionnel à l'Etat de Vaud sont répartis en trois niveaux de salaire dépendant de leur titre professionnel initial et des missions de leur cahier des charges. Une analyse des fonctions a récemment mis en évidence que la description des activités et les responsabilités assumées par les maîtres d'enseignement professionnel ne justifient plus la distinction opérée entre les enseignants du niveau I et du niveau II.**

Des discussions en cours depuis 2014 entre la Direction générale de l'enseignement postobligatoire, la Commission d'évaluation des fonctions et le Service du personnel de l'Etat de Vaud cherchaient à réévaluer la situation et apporter des correctifs. Après un réexamen des cahiers des charges de ces métiers qui ont évolué rapidement ces dernières années, le Conseil d'Etat a décidé de promouvoir d'une classe salariale les maîtres d'enseignement professionnel de niveau I. Cela représente environ 400 des quelque 770 maîtres d'enseignement professionnel du canton.

La valorisation des collaborateurs de l'Etat qui forment les apprentis s'inscrit pleinement dans la volonté marquée du Conseil d'Etat de renforcer la formation professionnelle. C'est l'objectif qui figure en tête du programme de la législature en cours. Cette mesure assure une revalorisation salariale aux maîtres d'enseignement professionnel concernés et une équité de traitement pour ces catégories de collaborateurs. Cela représente une augmentation de salaire annuelle d'environ 7500 francs et une augmentation des charges pour le DFJC d'un peu plus de 3 millions de francs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 juillet 2020

## **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat

DEF, Lionel Eperon, directeur général, Direction générale de l'enseignement postobligatoire